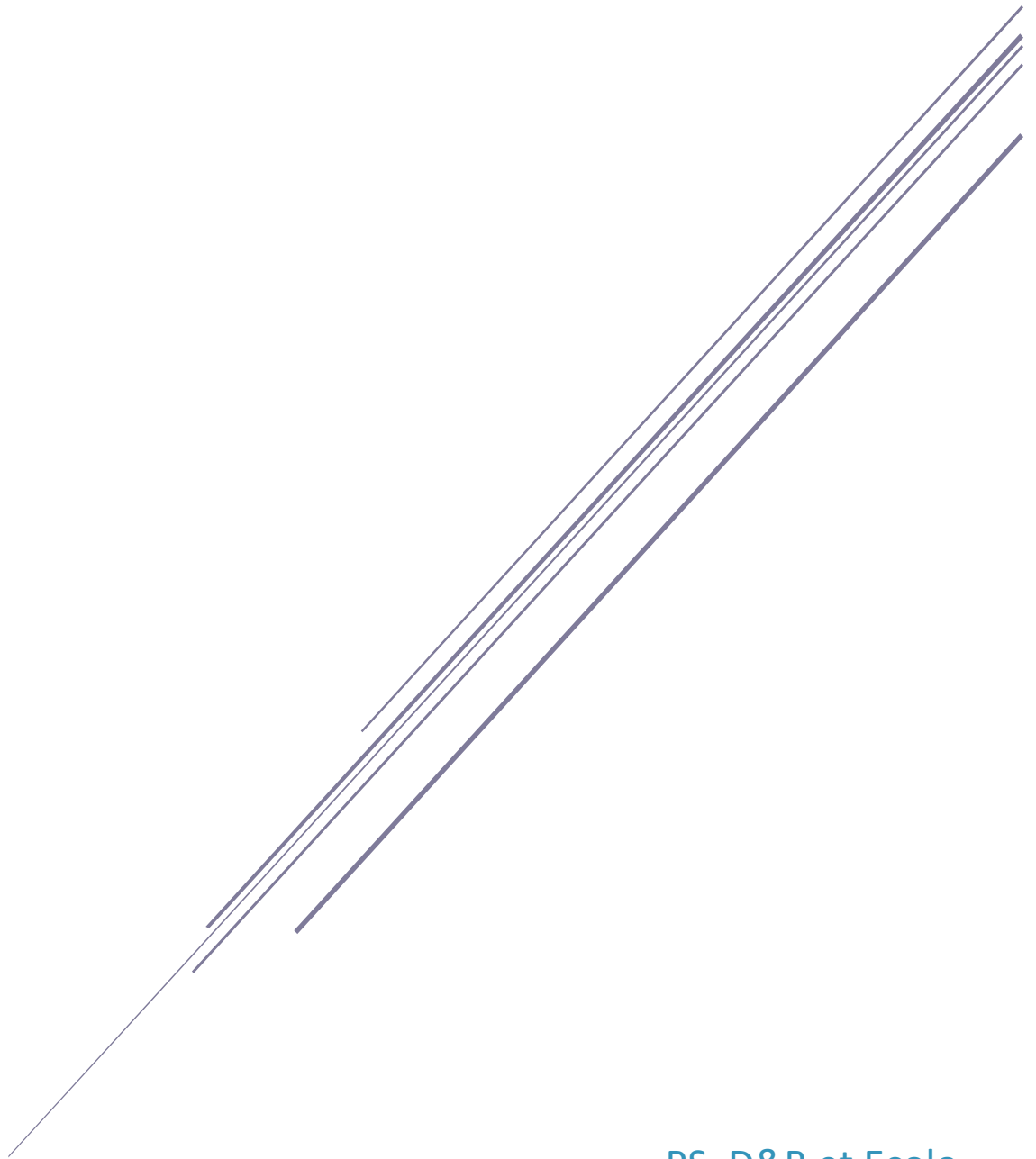


# DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

PS, D&B et Ecolo pour La Bruyère



PS, D&B et Ecolo  
La Bruyère 2018 - 2024

## Table des matières

<b>Déclaration de Politique Générale .....</b>	<b>2</b>
<b>1. Gouvernance .....</b>	<b>3</b>
1.1. Pour rendre le pouvoir aux citoyens : .....	3
1.2. Pour valoriser le personnel communal et garantir une gestion moderne et efficace des ressources humaines : .....	3
1.3. Pour optimiser la gestion des finances communales : .....	4
<b>2. Construire avec tous un enseignement communal durable, inclusif et ouvert .....</b>	<b>5</b>
2.1. L'enseignement fondamental communal .....	5
2.2. La petite enfance et extrascolaire .....	5
<b>3. Soutenir aux côtés des citoyens le développement de projets sportifs, culturels avec une attention particulière pour les jeunes .....</b>	<b>6</b>
3.1. Les projets sportifs .....	6
3.2. Les projets Jeunesse .....	6
3.3. Les projets culturels .....	7
3.4. Les projets patrimoniaux et touristiques .....	7
<b>4. Développer des alternatives au tout à la voiture .....</b>	<b>9</b>
4.1. Mobilité .....	9
4.2. Sécurité des personnes et des biens .....	9
<b>5. Repenser l'aménagement du territoire en fonction des enjeux énergétiques du 21<sup>ème</sup> siècle .....</b>	<b>10</b>
5.1. Aménagement du territoire et urbanisme .....	10
5.2. Énergie .....	10
<b>6. Relier le territoire agricole et ceux qui en vivent avec les citoyens qui l'utilisent .....</b>	<b>11</b>
6.1. Environnement .....	11
6.2. Économie .....	11
6.3. Agriculture et Bien-être animal .....	12
<b>7. Inclure tous les habitants à tout âge (solidarité) .....</b>	<b>13</b>
7.1. Maintenir les aînés qui le désirent à La Bruyère .....	13
7.2. Investir dans le logement pour tous .....	13
7.3. Vivre la différence .....	13
7.4. Initier une politique locale de solidarité internationale .....	14
7.5. Promouvoir l'égalité des chances .....	14

# Déclaration de Politique Communale

PS, D&B et Ecolo pour La Bruyère 2018-2024

*Conformément à l'article L1123-27, §1er, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, vous trouverez ci-dessous la Déclaration de Politique communale 2019-2024 :*

## **POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE COMMUNE DE LA BRUYÈRE INSCRITE DANS LE 21ÈME SIÈCLE, CELUI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, SOCIALE ET HUMAINE,**

- **Pour une commune bien gérée** : bonne gouvernance et participation, vigilance permanente aux besoins des Bruyéris, disponibilité, engagement politique et écoute du citoyen, respect des partenaires, accès aux services et égalité réelle entre tous les citoyens.
- **Pour une commune durable et pionnière** : une vision à long terme dans une logique de développement durable de notre commune rurale et agricole.
- **Pour une commune solidaire et hospitalière** : pour le Vivre-ensemble (égalité et solidarité).
- **Pour une commune dynamique et conviviale**: promotion des actions culturelles, éducatives, sociales et renforcement de la cohésion sociale,

## **LA MAJORITÉ PS, D&B ET ECOLO PROPOSE DE DÉVELOPPER DÈS 2019 :**

- Un partenariat permanent avec la population via des concertations locales et des commissions permanentes en supracommunalité : des lieux et des temps de rencontres (via un renouveau des commissions citoyennes, accessibles à toutes et tous, participatives et permanentes et un retour régulier vers la population via des rencontres par village et des outils de communication performants).
- Une vision à long terme via des plans budgétés dont les étapes sont précisées et devront déboucher sur des plans d'actions dans une logique de développement durable.
- Une mise en œuvre par des agents communaux formés et soutenus.
- Sous la responsabilité collégiale du conseil communal avec une communication régulière du Collège au conseil communal et aux citoyens.

**ET EST HEUREUSE ET FIÈRE DE VOUS PRÉSENTER SA DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE DÉCLINÉE EN 7 GRANDES PRIORITÉS QUI, DANS LE CADRE DU PLAN STRATÉGIQUE TRANSVERSAL QUI SUIVRA, SERONT PRÉCISÉES EN ACTIONS CONCRÈTES, PLANIFIÉES ET BUDGÉTISÉES.**

## 1. Gouvernance

La bonne gouvernance constitue, pour nous, un enjeu essentiel de l'action publique et ce à tous les échelons. Elle sera, à tout moment, au centre de notre discours politique, tant dans la définition d'objectifs à atteindre que dans la définition des moyens par lesquels nous entendons mettre en œuvre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Les bonnes pratiques que nous ne cesserons d'encourager se conjugueront autour des facettes suivantes de la bonne gouvernance:

- l'éthique: le respect des lois et l'intégrité
- le contrôle démocratique/la transparence et la participation
- la cohérence et la pertinence des politiques locales: la planification stratégique durable
- la gestion performante des ressources humaines et des services.

**Plus concrètement, les actions suivantes seront mises en œuvre :**

### 1.1. Pour rendre le pouvoir aux citoyens :

- Confier la présidence du conseil communal à un conseiller.
- Créer un échevinat de la Citoyenneté participative, de l'information et de la communication (y compris la gestion du site internet communal).
- Mettre en place des commissions consultatives pour chaque grande compétence échevinale (présidée par un conseiller d'un autre groupe) : comité de rédaction du bulletin communal, service du personnel, travaux, sport, plan communal de mobilité.
- Garantir une réponse rapide et complète à toutes les interpellations des citoyens.
- Impliquer l'opposition dès lors qu'elle sera constructive .
- Développer des modes participatifs de suivi (rencontres par village, modernisation des outils de communication et étudier la possibilité de diffuser les débats du Conseil communal sur le site de la commune et/ou les réseaux sociaux).
- Répartir les subsides aux associations sur base de critères objectifs.
- Allouer un budget participatif dans un cadre bien défini.
- Améliorer l'accueil des nouveaux habitants.
- Informer les citoyens des possibilités de médiation en cas de litige avec l'administration.
- Faire de la nouvelle maison communale la Maison des Citoyens et affecter l'ancienne maison communale en lieux de rencontres (espaces polyvalents) pour les associations et les citoyens.
- Préserver les services de proximité d'intérêt collectif.

### 1.2. Pour valoriser le personnel communal et garantir une gestion moderne et efficace des ressources humaines :

- Établir un plan stratégique transversal (PST) pour piloter notre programme de législature avec l'aide de l'administration.

- Fédérer les énergies en consacrant les moyens financiers et informatiques à la réalisation des projets en faveur des citoyens.
- Établir un plan de développement et d'évaluation du personnel et reconnaître le personnel dans sa qualification (barème, statut, pensions)
- Favoriser les formations continuées du personnel.
- Soigner les recrutements en faisant notamment appel à des comités de sélection impartiaux.
- Améliorer la gestion des services communaux.
- Assurer une concertation efficace avec les chefs de services en veillant notamment au bon fonctionnement du Comité de Direction qui vient d'être mis en place.

### 1.3. Pour optimiser la gestion des finances communales :

- Assurer une gestion moderne, rigoureuse et cohérente des finances communales afin d'en maintenir la maîtrise au niveau local.
- Rechercher les subsides activement et de manière permanente.
- Garantir, grâce à des tableaux de bords, un suivi budgétaire rigoureux de la nouvelle maison communale, du futur hall des sports et des extensions scolaires.
- Veiller à l'optimisation des actifs communaux (bâtiments, routes, ponts, égouts, ...) par une stratégie et une planification des travaux d'entretien (à court, moyen et long termes).
- Redéfinir le patrimoine communal.
- Effectuer, dans toute la mesure du possible, des placements et des emprunts éthiques.

## 2. Construire avec tous un enseignement communal durable, inclusif et ouvert

Outre une confiance, une autonomie pédagogique et un soutien fort aux enseignants, notre majorité a la volonté de planifier des constructions et des réhabilitations des bâtiments scolaires dans une perspective durable, écologique et économe en énergie.

**Concrètement, nous veillerons, au cours de cette législature, à :**

### 2.1. L'enseignement fondamental communal

- Soutenir les enseignants et les directions par des moyens humains et financiers complémentaires à ceux du pouvoir subsidiant.
- Planifier des constructions et des réhabilitations des bâtiments scolaires dans une perspective durable, écologique et économe en énergie. Il nous faut en effet sortir de la logique des modules dans les écoles et créer des locaux adaptés en y associant les enseignants, les autres membres du personnel, les parents et les élèves.
- Soutenir les projets innovants : école inclusive, pédagogies actives, projet « outdoor ».
- Amplifier et généraliser les projets d'alimentation durable, locale, bio ou raisonnée (Écoles agenda 21) dans les cantines scolaires et auprès de nos jeunes.
- Renforcer l'enseignement maternel, base de tout l'édifice scolaire.
- Développer les synergies entre les écoles des différents réseaux d'enseignement ou des communes proches.
- Inciter à l'utilisation des pedibus et vélo-bus (organisation des trajets collectifs des élèves à pied ou à vélo) stimulés par la CLDR par un recrutement de volontaires et développer d'autres réflexes mobilité (Brevet cycliste, par exemple).

### 2.2. La petite enfance et extrascolaire

- Entamer une réflexion avec le personnel, l'ONE et l'Intercommunale IMAJE sur l'adaptation des horaires des crèches communales pour offrir un accueil flexible aux enfants tout en tenant compte du bien-être de ceux-ci.
- Poursuivre le soutien et le développement efficace du réseau de soutien scolaire.
- Envisager la construction d'une nouvelle crèche, de préférence dans le Parc Communal, pour remplacer les modules.

### 3. Soutenir aux côtés des citoyens le développement de projets sportifs, culturels avec une attention particulière pour les jeunes

Il est important pour nous de travailler sans cesse aux côtés des citoyens pour la réalisation de projets qui touchent des domaines importants visant à garantir la qualité de la vie à La Bruyère.

Le sport et la culture seront toujours des vecteurs importants d'épanouissement physique et mental et justifient à ce titre l'attention que nous leur accorderons.

#### 3.1. Les projets sportifs

Nous comptons créer un service sportif local intégré pour la gestion de l'ensemble des espaces communaux de sport à La Bruyère via la relance d'une commission des sports et nous étudierons par ailleurs les possibilités de mutualiser la gestion du hall des sports avec d'autres communes. En matière sportive, nous avons la volonté de :

- Construire le hall sportif tel que prévu dans les projets de subvention avec Infrasport dans les plus brefs délais.
- Relancer la commission des sports pour l'aménagement des espaces extérieurs et l'installation de modules de sports (Agora Sport) et de jeux en concertation avec les riverains dans chaque village de l'entité (voir Fiche Plan Communal de Développement Rural).
- Soutenir les opérations de développement de (re)mise au sport pour tous (de type « *Je cours pour ma forme* »).
- Renforcer le soutien aux clubs sportifs actuels et soutenir le développement des nouveaux sports (par des critères objectifs et connus de tous).

#### 3.2. Les projets Jeunesse

La jeunesse requiert une attention particulière car, à travers elle, nous préparons l'avenir de notre Commune et... son avenir ! L'attention qui lui sera consacrée aujourd'hui est donc un investissement sain ! Les actions suivantes seront donc réalisées durant la législature :

- Mettre en place le conseil communal des enfants.
- Impliquer la participation citoyenne des adolescents et des jeunes via l'opération « *ça bouge dans notre commune* ».
- Favoriser une utilisation partagée des bâtiments entre mouvements de jeunesse, clubs des jeunes et autres associations ; améliorer et développer leurs infrastructures de manière pérenne.
- Étudier et assurer la mise en place de plaines de jeux dans chaque village en concertation avec les riverains (fiche PCDR).
- Ouvrir le parc communal de Rhisnes aux mouvements de jeunesse et aux citoyens.
- Apporter une aide administrative pour tout dossier de demande de subsides.

- Étudier la possibilité d'une décentralisation d'AMO (Aide en Milieu Ouvert) existante en collaboration avec le CRLB.
- Soutenir de manière pérenne les activités locales des associations via notamment une journée des associations.

### 3.3. Les projets culturels

La culture est une ouverture à la diversité du monde, elle peut ouvrir sur des univers nouveaux et, en favorisant l'éveil aux richesses que chaque milieu et que chaque individu possède, elle établit un trait d'union entre les autres et soi-même ; elle permet de communiquer, elle est rencontre de l'autre. La Bruyère peut s'enorgueillir d'être une Commune à haut potentiel culturel ! Nous veillerons donc à :

- Créer une commission culturelle locale afin de construire une politique culturelle en partenariat avec les communes voisines (centres culturels locaux, académies, ...) et assurer la gestion du « centre culturel d'Emines ».
- Mettre tout en œuvre pour rénover le « centre culturel d'Emines » afin d'en faire une véritable salle polyvalente de spectacle pour les groupes de théâtre, musique, arts de la parole, danses.
- Revoir les modalités de mise à disposition du chapiteau pour les écoles et le monde associatif.
- Continuer à mettre en priorité les salles communales à disposition des associations bruyéroises à des prix accessibles.
- Soutenir les projets éducatifs, culturels et favoriser les synergies entre les associations existantes en les impliquant systématiquement dans toutes les dimensions de la vie communale.
- Étendre les formations informatiques et réseaux sociaux à toutes les catégories de la population.
- Poursuivre les initiatives de promotion du livre et du jeu de société via la bibliothèque - ludothèque communale.
- Développer la bibliothèque numérique (mémoire des Bruyérisiens).
- Relancer les activités liées au jumelage.
- Soutenir les activités liées aux traditions locales, au folklore et au wallon ainsi que les initiatives visant à faire connaître l'histoire de la commune aux nouveaux habitants et aux nouvelles générations.

### 3.4. Les projets patrimoniaux et touristiques

Patrimoine et tourisme constituent deux atouts de notre belle Commune.

**Ceux-ci seront donc valorisés tout au long de la législature. Les actions suivantes seront menées :**

- Étudier avec les acteurs publics (Province, Ville de Namur) et privés la valorisation du fort d'Emines comme pôle culturel et historique.



- Poursuivre le travail d'inventaire et de mutualisation des travaux aux lieux de cultes des villages ; veiller à l'entretien régulier des lieux de culte et y proposer des activités culturelles récurrentes pour valoriser notre patrimoine religieux.
- Soutenir le syndicat d'initiative pour développer un pôle d'attraction touristique et culturel à La Bruyère; intégrer l'offre touristique du syndicat d'initiative et du tourisme sur le site internet de la commune.
- Promouvoir des circuits de découverte des producteurs locaux (circuits courts) et le tourisme écologique.
- Soutenir la création de chambres d'hôtes et de gîtes.
- Répertorier et valoriser les points de vue remarquables.
- Fleurir les entrées des villages.
- Développer une signalétique contemporaine des lieux remarquables (exemple : QR CODE, réalité augmentée) et harmoniser les plaques de rues.

## 4. Développer des alternatives au tout à la voiture

La mobilité est un enjeu géostratégique, de santé publique et de qualité de vie sur l'espace public: il est indispensable de développer des alternatives au « *tout à la voiture* » trop longtemps favorisée à La Bruyère. Il s'agit là d'une priorité importante à nos yeux car nous touchons là à la qualité de vie sur notre territoire et à notre sécurité. Nous avons donc la volonté de :

### 4.1. Mobilité

- Créer, au sein de la CCATM, une commission communale de mobilité afin d'établir un plan (communal/intercommunal) de mobilité avec les citoyens.
- Engager un responsable local, conseiller en mobilité, chargé d'en suivre l'application sous la responsabilité du conseil communal.
- Mettre en place, dans ce cadre, les propositions développées dans le PCDR (aménagement des places, création de trottoirs et de pistes cyclables vers les écoles, les gares et les arrêts de bus avec des aménagements de sécurité; réaménager les sentiers existants et baliser les promenades, instaurer des « rues scolaires », ...).
- Mettre l'accent, dans toutes les décisions communales, sur la sécurité des déplacements et la mobilité douce.
- Favoriser l'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite et aux cyclistes (parking vélo et matériel adapté).
- Aménager, sécuriser et embellir les parkings des deux gares en y intégrant des emplacements PMR par une négociation avec Infrabel.
- Négocier avec les TEC et Infrabel des transports en commun plus en phase avec les habitants et particulièrement des élèves du secondaire vers Namur et Gembloux.
- Solliciter du SPW un aménagement sécurisé pour les usagers faibles des routes régionales sur le territoire de La Bruyère.
- Développer sur base des réalisations d'autres communes, une application mobilité locale intégrant notamment le co-voiturage.
- Intensifier les contrôles de vitesse et poursuivre la réflexion sur le placement de radars et de dispositions de sécurité routière en lien, bien sûr, avec un plan global de mobilité.

### 4.2. Sécurité des personnes et des biens

**Afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, il nous faut :**

- Maintenir les équipes d'agents de quartier (police de prévention et de proximité) et les faire (re)connaître.
- Poursuivre les campagnes de prévention et les formations notamment dans les écoles
- Prévenir et sanctionner les incivilités.
- Adapter l'éclairage aux spécificités de l'espace public.

## 5. Repenser l'aménagement du territoire en fonction des enjeux énergétiques du 21<sup>ème</sup> siècle

La création d'un seul échevinat de la transition écologique nous permettra de mieux gérer cet important domaine de la vie publique touchant l'aménagement de notre territoire. Une attention particulière sera également consacrée aux indispensables économies d'énergie qui mobilisent actuellement, et justement, l'opinion publique.

### 5.1. Aménagement du territoire et urbanisme

Tout citoyen doit pouvoir accéder à des règles d'urbanisme connues de tous. Voilà, sans doute, l'objectif premier que nous nous fixons. Nous comptons donc :

- Établir et diffuser un règlement communal d'urbanisme.
- Construire un schéma de structure afin d'utiliser le territoire communal de manière parcimonieuse car il n'est pas renouvelable.
- Maintenir un conseiller en aménagement du territoire.
- Revitaliser la Commission Consultative de l'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM) comme la Commission Locale du Développement Rural (CLDR) et encourager les synergies entre les deux commissions.
- Dans la mise en œuvre du PCDR, réaménager en priorité les places communales en vrais lieux de rencontre et les autres zones à revitaliser (quartier des deux gares, ...).

### 5.2. Énergie

Il nous faut intégrer rapidement les objectifs de réduction de la consommation énergétique tels que prévus dans la nouvelle Convention des Maires adoptée par la Commission européenne le 15 octobre 2015 et tenter, autant que faire se peut, d'initier une production locale d'énergie non fossile et renouvelable.

**Dans ce cadre, nous veillerons à :**

- Engager un conseiller en énergie.
- Réaliser un audit énergétique pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux.
- Développer la production d'énergie sur notre territoire au bénéfice de nos habitants en partenariat public-privé.
- Remplacer progressivement le parc des véhicules communaux par des véhicules respectueux de l'environnement.
- Développer des achats groupés d'énergie pour la commune, les écoles et les citoyens.

## 6. Relier le territoire agricole et ceux qui en vivent avec les citoyens qui l'utilisent

### 6.1. Environnement

Limiter les transports inutiles et développer les circuits courts pertinents est une nécessité aujourd'hui tant pour créer ou maintenir de l'emploi local chez les producteurs que pour favoriser la consommation d'une nourriture et des produits locaux et sains par un soutien communal volontariste.

**Pour ce faire, outre une attention particulière aux cahiers des charges des commandes publiques, nous nous engageons à :**

- Confirmer la fonction d'éco-conseiller.
- Lancer un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN).
- Valoriser la dynamique des circuits courts.
- Être commune pilote en matière de réglementation sur l'utilisation des pesticides : informations au citoyen, formation du personnel communal, mise en place de procédures en concertation avec les agriculteurs, sans aller au-delà des réglementations du Gouvernement Wallon, et développement des actions portées par le maître composteur qui veillera à développer le compostage individuel.
- Revaloriser les chemins et sentiers et développer un plan d'action de replantation de haies.
- Entamer une réflexion sur la diversification des sépultures et une verdurisation des cimetières.
- Prévenir les inondations par une gestion des voiries, des ruisseaux et des terres de ruissellement en bonne concertation avec les agriculteurs et le GISER.
- Devenir une commune référence en matière de propreté publique (sanctionner les dépôts sauvages, nettoyer les ruisseaux et aménager les abords...) et mener une action sur le plan pédagogique.
- Devenir une commune « *maya* » afin de sauvegarder, sur notre commune, les populations d'abeilles et d'insectes butineurs (plantes mellifères, implantations de ruches) . Il nous faut reconstituer dans nos paysages des espaces riches en plantes mellifères et dénués autant que possible de pesticides.
- Soutenir le bénévolat dans toute une série de missions (plantation de fleurs, potager collectif, sensibilisation dans les écoles,...).

### 6.2. Économie

- Créer une Maison de l'Emploi et mettre en place une plateforme d'échange d'informations entre des entrepreneurs, des indépendants, des associations.... et demandeurs d'emploi de La Bruyère.
- Renforcer le rôle de l'Agence Locale de l'Emploi (ALE).
- Organiser une journée des producteurs locaux afin de les faire connaître et, ainsi, soutenir le développement d'entreprises sociales, en lien avec du circuit court.
- Créer un espace co-working public.
- Mettre en place une Association des commerçants.

### 6.3. Agriculture et Bien-être animal

En créant un échevinat de l'agriculture et du bien-être animal, nous avons, d'emblée, signifié notre volonté d'accorder attention à cette question du bien-être animal mais aussi et surtout, et de manière bien plus large, au monde agricole qui marque notre territoire.

#### **Nous avons la volonté de :**

- Créer une commission de l'agriculture et de la ruralité.
- Soutenir la transition agricole (miscanthus, biocarburant, bio-méthanisation ...) et faire vivre la charte de la ruralité.
- Structurer et valoriser financièrement l'aide apportée par les agriculteurs pour le déneigement.
- Mener des campagnes concrètes et structurées d'identification et de stérilisation des chats errants.
- Recenser tous les arbres fruitiers, sur base volontaire, en vue d'organiser la valorisation de la récolte des fruits et leur pressage local.

## 7. Inclure tous les habitants à tout âge (solidarité)

Une Commune où il fait bon vivre est une commune à l'écoute de ses citoyens. Nous souhaitons donc encourager des projets qui favorisent le «Vivre ensemble». La solidarité entre toutes les générations doit être renforcée à La Bruyère.

### 7.1. Maintenir les aînés qui le désirent à La Bruyère

- Centraliser au sein du CPAS l'ensemble de la politique sociale et du logement public.
- Renforcer le processus participatif via la Commission Consultative Communale des Aînés.
- Étudier avec d'autres communes et d'autres partenaires la possibilité de créer une résidence services publique (associée à une Maison de Repos) ; une maison de repos publique et/ou des habitats groupés pour seniors à La Bruyère afin de bien vieillir à La Bruyère ;
- Poursuivre les partenariats profitables aux aînés comme celui lancé avec l'asbl « Le Bien Vieillir » de Namur et mieux communiquer sur les actions existantes.

### 7.2. Investir dans le logement pour tous

Il nous faut répondre aux enjeux démographiques et sociaux par une politique volontariste en matière de rénovation et de création de logements publics durables répartis dans les différents villages. Nous ne ménagerons donc pas nos efforts pour :

- Soutenir la création de logements tremplins et de logements partagés afin de permettre aux jeunes de bénéficier d'un loyer modéré et de se constituer une épargne pour leur faciliter l'accès à la propriété ;
- Avoir, en fonction des règles urbanistiques définies (notamment le critère de densité), une attention particulière aux demandes de division d'un logement afin de préparer la question de diminution du taux d'occupation des habitations.

### 7.3. Vivre la différence

Pour permettre à chaque personne présente sur le territoire communal d'être considérée avec respect, nous nous engageons à :

- Créer une Commission chargée de défendre les personnes en situation de handicap et leur garantir ainsi l'accès aux activités communales.
- Adhérer à la charte Ville Amie Démence.

#### 7.4. Initier une politique locale de solidarité internationale

La Solidarité Internationale est une matière confiée formellement à une Échevine qui développera son action en s'appuyant sur une commission citoyenne, soutenue par un personnel communal dédié et des budgets communaux (coopération au développement) consacrés à des projets citoyens à étudier en concertation avec les communes voisines.

##### **Il nous restera à :**

- Concrétiser la motion communale « *Commune hospitalière* », votée à l'unanimité lors de la précédente législature.
- Obtenir le label de « *Commune du commerce équitable* ».

#### 7.5. Promouvoir l'égalité des chances

Permettre à chacun et chacune, quels que soient son origine sociale, son lieu de naissance, ses convictions religieuses ou philosophiques, son âge, son sexe, son orientation sexuelle, son handicap d'être intégré(e) dans la société de manière respectueuse : tel est l'engagement que nous prenons solennellement en ce début de législature.

##### **Nous veillerons notamment à :**

- Créer un échevinat dédié à l'égalité des chances, aux droits de l'homme et de la femme, et des LGBTQ+.
- Baptiser les éventuels nouveaux espaces publics et voiries par des noms de femmes ayant marqué l'histoire de La Bruyère.